



## PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2026

Le 12 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre communautaire Noé-Tourigny pour tenir une séance **SPÉCIALE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur Alexandre Robert  
Monsieur Charles Collin  
Monsieur Guillaume-Éric Paquette

Madame Joanie Mailloux  
Monsieur Patrick Giroux  
Madame Renée Quévillon

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Fabiola Aubry, Directrice générale et greffière-trésorière

La séance débute à 19 h 00

**2026-01-000**

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Giroux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance spéciale du 12 janvier 2026 tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

**2026-01-001**

### **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

**CONSIDÉRANT** le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Charles Collin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 3 449 127 M \$.

(ADOPTÉ)



**2026-01-002**

**ADPOTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

**CONSIDÉRANT** le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

**EN COSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Renée Quévillon

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028;

**DE DÉCRÉTER** qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sera publié à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 957 du Code municipal du Québec.

(ADOPTÉ)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du Code municipal du Québec. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Période de questions de 19 h 00 à 19 h 15.

**2026-01-003**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Giroux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** la levée de la séance à 19 h 16.

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

---

Gilles Jr Bédard  
Maire

---

Fabiola Aubry  
Directrice générale greffière-trésorière